

Réf.	2024	026
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
05/12/2024	16/12/2024	19	17	19

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames **ARTUS** Séverine, **DELANGUE** Marjorie, **DUPONT** Catherine, **DUVAL** Emmanuelle, **HENNOCQ** Éléanore, **JALABERT** Laurence, **JOAO** Gaële, **MAINGONNAT** Cécile et **NORDBERG** Anne-Rose

Messieurs **BINON** Jean-Olivier, **BRUNEL** Jérémie, **CIPRES** Manuel, **DEGIVRY** Thierry, **GOBLET** Emmanuel, **JACQUET** Jean-Paul, **LAVAUD** Thierry et **SCHMIDT** Éric.

Absents ayant donné procuration à :

Monsieur **FRAPIER** Francis a donné procuration à Monsieur **CIPRES** Manuel,
Monsieur **RIEL** Yannick a donné procuration à Madame **DUPONT** Catherine.

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DE POSTES

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'adoption des lignes directrices de gestion 2020-2026 ;

CONSIDERANT le dernier tableau des emplois adopté par délibération n°2024 01 lors du Conseil municipal du 27 février 2024 ;

CONSIDERANT la suppression de certains postes non-pourvus ;

CONSIDERANT la suppression des grades de : Bibliothécaire et d'Assistant de conservation principal de 1ère classe ;

CONSIDERANT le potentiel recrutement d'un agent faisant office d'ATSEM, il est nécessaire de prévoir les cadres d'emplois possibles : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), adjoint territorial d'animation, adjoint technique territorial.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade et de prévoir les éventuelles ouvertures de postes relatives à l'obligation de proposition d'avancement de grade, les départs en retraite, les mutations...

Tableau des effectifs modifié au 16 décembre 2024

Filières et Grades	Catégorie	Ouverts à temps complet	Pourvus à temps complet	Non pourvus à temps complet	Poste à ouvrir à temps complet	Poste à fermer (non pourvus)
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	3	2	1	0	0
Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0
Rédacteur territorial principal de 2ème classe		1	0	1	0	0
Rédacteur territorial		2	1	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	1	1	0	0
Adjoint administratif territorial		2	2	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien territorial	B	1	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	1	1	0	0
Agent de maîtrise		1	0	1	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe		2	1	0	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe		2	1	1	1	0
Adjoint technique territorial		3	3	0	1	0
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal de 2ème classe	C	2	1	1	1	0
FILIERE CULTURELLE						
Bibliothécaire	A	1	0	1	0	1
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	1
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0
Animateur principal de 2ème classe		1	1	0	1	0
Adjoint d'animation territorial	C	2	1	1	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier-chef principal	C	1	1	0	0	0
TOTAL		30	18	11	6	2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte la modification des emplois

ACTE le tableau des emplois modifié à compter du 16 décembre 2024

TRANSMET au représentant de l'Etat et au Centre de gestion le tableau des effectifs

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20241213-DEL_2024_026_TF-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2024